

Compte-rendu

Rappel de l'ordre du jour

- Validation de l'état des lieux du Projet de territoire Seudre : présentation des ajouts depuis la réunion du 30/11/17
 - o Activités économiques inféodées à l'eau
 - o Analyse économique agricole
 - o Remarques reçues durant la période de consultation
- Présentation de la méthodologie du diagnostic pour le Projet de territoire Seudre
- Avis de la CLE sur le PLU du Chay
- Présentation du Plan Annuel Répartition par l'OUGC Saintonge

Documents remis

Reliure de la présentation du jour contenant les deux premières parties sur le Projet de territoire Seudre.

Annexes au compte-rendu

Annexe 1 : Liste des membres présents ou représentés

Annexe 2 : Liste des structures et personnes référentes membres du comité de pilotage du Projet de territoire Seudre

Annexe 3 : Diaporama (en ligne)

Introduction de la réunion

P. FERCHAUD ouvre la séance à 15h40 en présentant les deux garants du débat public désignés pour le Projet de territoire Seudre : Gilles FAURE et Michel PERIGORD. Il rappelle que ces garants ont été nommés par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) et précise que cette désignation se fait dans le cadre d'une concertation volontaire. Leurs principaux rôles sont ceux d'observateurs « tiers indépendants » et de supervision. Il explique que les garants ont pour missions de veiller à la qualité et à la sincérité des informations diffusées ; au bon déroulement de la concertation conduite par les maîtres d'ouvrage ; à la possibilité pour chacun de s'exprimer, d'être entendu et d'obtenir des éléments de réponse et vérifier la mise en œuvre d'outils d'information et d'expression du public.

G. FAURE explique que les garants sont un œil extérieur veillant à ce que chacun puisse s'exprimer et écouter. Il rappelle que leur rôle est de s'assurer que les meilleures conditions pour le débat public soient mises en œuvre. L'ensemble de la liste décrivant leurs missions ayant été lue par M. FERCHAUD, G. FAURE n'a pas d'autre élément à ajouter.

P. FERCHAUD le remercie et lui souhaite la bienvenue. Il précise que l'ordre du jour est dense et qu'il est important de respecter les règles de prise de parole.

Y. LE BIHEN énonce l'ordre du jour (Cf. diapositive 2) et indique que la réunion commencera par un point sur l'état des lieux du Projet de territoire Seudre. Il rappelle que des éléments de ce document ont déjà été présentés lors des réunions précédentes et que, compte-tenu de l'ordre du jour chargé, la présentation sera focalisée sur un nombre restreint d'éléments. Le rapport, mis en ligne en amont de la réunion, ne sera donc pas présenté dans son intégralité. Des focus seront faits sur les activités économiques inféodées à l'eau, suite à des demandes de compléments formulées lors des réunions précédentes et sur les compléments apportés dans le cadre de l'analyse économique agricole. Il termine d'annoncer l'ordre du jour contenant la méthodologie du diagnostic du Projet de territoire Seudre, la présentation du plan annuel de répartition réalisée par l'OUGC et l'avis de la CLE sur le PLU du Chay.

Validation de l'état des lieux du Projet de territoire Seudre : présentation des ajouts depuis la réunion du 30/11/2017

Activités économiques inféodées à l'eau

Y. LE BIHEN commence par rappeler les étapes du calendrier de l'état des lieux (Cf. diapositive 3) et explique que la réunion du jour a pour but de valider ce document pour pouvoir commencer à travailler sur le diagnostic. Il présente les activités économiques inféodées à l'eau (Cf. diapositives 4 à 6) en expliquant avoir tenté d'obtenir des informations à l'échelle du bassin de la Seudre. Certains éléments tels que les productions et le chiffre d'affaires n'existant pas à

cette échelle, les chiffres présentés dans le rapport sont à l'échelle de la région Poitou-Charentes. Il demande s'il y a des questions sur cette partie.

Analyse économique agricole

C. BLONDEL présente les ajouts et les modifications de la partie agricole de l'état des lieux (Cf. diapositives 7 et 8). Elle explique qu'un paragraphe sur les circuits courts ainsi qu'un second sur les filières ont été ajoutés suite à des entretiens avec Océalia, le groupe Soufflet et le groupe Isidore. Elle montre ensuite la répartition de l'eau entre les irrigants sur le bassin (Cf. diapositives 9 et 10) et indique que ce travail a été réalisé à partir de la base de données de l'OUGC. Le graphique de la diapositive 9 présente sur sa partie gauche, la répartition des volumes selon 7 classes d'irrigants et à droite le nombre d'irrigants se trouvant dans chacune de ces classes. Elle donne l'exemple des classes 1 et 2 représentant 23 % du volume d'eau consommé par près de 60 % des irrigants. A l'inverse, les classes 7 et 8 représentent 7 % des irrigants et se partagent 30 % de l'eau. Elle demande s'il y a des questions sur ce graphique.

G. GIRARD demande si la classe 8 correspond à des volumes supérieurs à 200 000 m³.

C. BLONDEL se corrige puisque la plus grande classe est la classe 7 et correspond à des volumes compris entre 117 000 et 203 000 m³.

G. GIRARD la remercie pour cette précision.

J. QUESSON pense que les volumes seuls ne signifient rien et il suggère de parler de m³ autorisés et prélevés, ramenés à l'hectare.

C. BLONDEL ajoute que les chiffres présentés s'appuient sur le volume consommé réel entre 2006 et 2016.

G. GOULEVANT, l'un des seuls représentants d'irrigants présent à la réunion à cause des précipitations importantes des derniers jours, trouve la question de J. QUESSON intéressante et donne l'exemple de sa propre exploitation. Il indique qu'il utilise 115 000 m³, et donc être à la limite de la classe 7, et se demande s'il s'agit du volume consommé réel ou prélevé.

C. BLONDEL lui répond qu'il s'agit bien du volume consommé.

G. GOULEVANT explique qu'il se trouve donc plutôt dans la classe 6 avec un volume consommé avoisinant les 80 000 m³ pour 40 ha environ (soit 1/6^{ème} de sa surface agricole). Il ajoute qu'ils sont deux agriculteurs à travailler dans son exploitation et que cela ne représente pas des quantités importantes. Il se demande si des personnes possèdent encore aujourd'hui 50 % de leur surface en surface irriguée.

C. BLONDEL répond que des paramètres sont à prendre en compte car ces volumes sont fonctions de la taille de l'exploitation, du type de sol, des pratiques choisies, etc. Elle ajoute que les chiffres présentés ici sont des constats basés sur les volumes consommés.

G. GOULEVANT ajoute que la classe 1, correspondant à celle des exploitants consommant des volumes inférieurs à 8 800m³, contient certainement des maraîchers ayant la totalité de leur surface en surface irriguée.

P. FERCHAUD explique que le problème est bien la consommation d'eau et non le pourcentage de surface irriguée par exploitation. Les données présentées ici sont un constat et non une interprétation de celles-ci.

G. GOULEVANT répond qu'il trouve le graphique très intéressant et qu'il n'a pas de problème vis-à-vis de ces chiffres.

P. FERCHAUD trouve lui aussi que ce graphique est intéressant car il éclaire sur la situation en termes de volumes d'eau consommés.

G. GOULEVANT pense qu'il est important de ne pas lire ce graphique comme un graphique « déséquilibré ».

P. FERCHAUD répond que personne n'a parlé d'équilibre ou de déséquilibre pour le moment et qu'il s'agit seulement d'un constat comme le veut l'état des lieux.

C. BLONDEL présente la diapositive 10 sur la répartition spatiale de l'eau entre les irrigants, résultant d'un travail réalisé avec la DDTM 17 et s'appuyant sur le registre parcellaire graphique (RPG) et les volumes consommés de 2016. Elle explique que les parcelles bleues représentent l'ensemble du parcellaire des exploitations irrigantes du bassin, largement concentrées en rive droite de la Seudre aval et en Seudre moyenne. Les cercles représentent quant à eux le volume consommé par unité de prélèvement. Les participants n'ayant pas de question, elle poursuit avec les nouvelles données concernant l'élevage ayant été fournies par l'Etablissement d'élevage interdépartemental (EdEi - Cf. diapositive 12) et permettant de compléter celles du RGA 2010. Grâce à la connaissance du nombre d'animaux présents sur le territoire, elle ajoute qu'il pourra être envisagé de réaliser un bilan fourrage propre au territoire de la Seudre.

D. MARION demande si le bétail provient uniquement des exploitations du bassin et si, par conséquent, les animaux provenant de l'extérieur sont recensés. Il demande également s'il existe des chiffres sur les ovins.

C. BLONDEL acquiesce et précise que ces données comprennent le nombre de reproducteurs ovins et caprins (dernières colonnes). Elle propose de recontacter l'EdEi pour compléter ces informations si besoin.

D. MARION pense que les reproducteurs prennent en compte les brebis et les chèvres.

J. MERY ajoute que l'activité équestre possède un réel besoin en fourrage et se développe depuis plus d'une quinzaine d'années sur notre territoire. Il pense qu'il serait intéressant d'ajouter cette information à l'état des lieux. Il donne l'exemple de la presqu'île d'Arvert où il est difficile de se fournir en fourrage.

C. BLONDEL note cette remarque et reprend la présentation avec un point ayant fait débat lors de la dernière réunion : celui de l'intégration des sols à l'analyse. Elle explique que depuis cette dernière réunion, les maîtres d'ouvrage ont récupéré des essais réalisés par la Chambre d'Agriculture à Sablonceaux et par le groupe Soufflet sur la commune de Balanzac. Les données du rapport Acteon de 2011 ont également été intégrées au rapport. Elle explique les difficultés rencontrées pour arriver à répondre au sujet de la « plus-value » de l'irrigation sur le territoire. Elle indique que le coût de l'irrigation présenté dans l'état des lieux, également issu du rapport Acteon, est sous-évalué puisqu'il y a eu depuis, une évolution du coût de l'électricité, de l'eau, etc. Elle évoque la réunion en avril, d'une commission thématique « économie agricole », composée par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, la DDTM 17, le CG 17, l'AEAG, la Chambre d'Agriculture, le CERFRANCE et ARVALIS. L'objectif de cette réunion est de voir quel niveau de précision il est possible d'atteindre dans l'état des lieux et quelles données existent pour y répondre. Elle ajoute que la validation de l'état des lieux est donc proposée sous réserve d'améliorer cette partie.

J-M. BOURRY déplore que l'agriculture biologique figure dans le rapport à travers des rendements mais pas par une analyse des revenus. Il développe sa remarque en citant les propos rapportés par une coopérative sur le maïs disant qu'il s'agit de la production la plus rentable, propos non vérifiés dans la suite du rapport. Il pense que la CORAB aurait également pu être interrogée. Il fait une remarque sur la comparaison des rendements sec/irrigué se faisant uniquement sur des terres sèches, faussant ainsi les écarts et donc les résultats. Il aurait souhaité une comparaison de ces mêmes cultures sur des terres adaptées pour permettre une réelle comparaison. Il demande ensuite pourquoi une analyse théorique n'a pas été réalisée puisque la réalité, composée de cas multiples, est difficile à appréhender. Il indique que dans l'état des lieux d'un territoire voisin, il est dit qu'en Poitou-Charentes les céréaliers spécialisés dans l'irrigation ont une surface 50 % supérieure et que, par conséquent, les résultats sont faussés. Il suggère l'idée d'une analyse théorique basée à l'hectare. La lutte contre la désertification des campagnes, point primordial selon lui, passe d'abord par la rémunération des agriculteurs.

C. BLONDEL lui répond que la CORAB a été contactée mais que les maîtres d'ouvrage n'ont pas eu de retour. S'agissant d'un acteur clé, les animateurs projettent cependant de les rencontrer durant la phase de diagnostic. Elle ajoute que des éléments ont en revanche été fournis par le

GAB17. Elle précise ensuite que les données achetées au CERFRANCE ayant servi pour l'analyse économique ne permettent pas de différencier l'agriculture biologique de l'agriculture conventionnelle. Elle note l'idée de mettre en place une analyse théorique à l'hectare.

G. GOULEVANT ajoute qu'il faut également intégrer le type de sols dans l'analyse.

C. BLONDEL note sa remarque et explique que c'est un élément à l'ordre du jour de la commission thématique mise en place. Elle précise qu'à l'heure actuelle il n'est pas possible de s'assurer de l'existence de cette donnée et que les éléments discutés lors de cette commission seront présentés au prochain comité de pilotage.

F. DE ROFFIGNAC propose que les maîtres d'ouvrage se rapprochent de Terre Atlantique, coopérative travaillant sur l'agriculture biologique avec la CORAB.

F. POUSSIN indique que les principaux acteurs ont rencontré la cellule d'expertise nationale dédiée aux projets de territoire et mise en place par les ministères de l'agriculture et de l'environnement. Il explique avoir discuté avec ces membres de la question de l'étude économique « coût/bénéfice », recommandée et exigée par la note ministérielle. Le SyRES a, dans ce cadre, fait une demande de cadrage pour la réalisation de cette étude économique pour savoir comment la réaliser et à quelle phase des projets de territoire. Il ajoute que, si le diagnostic le met en avant, il pourrait être envisagé dans le cadre du programme d'actions, une analyse économique plus fine de certaines exploitations.

C. BLONDEL demande s'il y a d'autres questions et redonne la parole à Y. LE BIHEN.

Y. LE BIHEN présente les informations relatives à l'actualisation de l'analyse économique (Cf. diapositive 15). Il réexplique que cette analyse a été réalisée à partir d'un échantillon acheté auprès du CERFRANCE sur trois années de référence pour avoir des conditions climatiques (sèche, intermédiaire et humide) et des cours des céréales différents.

F. DE ROFFIGNAC demande à quoi correspond la catégorie « polyculture spécialisée en gels ».

C. BLONDEL explique que l'analyse des RPG, ayant permis la réalisation de cette typologie, a révélé qu'une partie des exploitants possède une part relativement importante de surfaces gelées.

G. GOULEVANT développe en expliquant qu'il n'est parfois pas rentable de cultiver et qu'aujourd'hui, des agriculteurs font tout en prestations de services et préfèrent abandonner leurs terres en attendant que les cours remontent.

F. DE ROFFIGNAC reste perplexe car il y a, selon elle, une limite dans les surfaces gelées indemnisées par la PAC.

D. MARION explique qu'il est possible d'inscrire pendant 4 ans dans sa déclaration PAC des terres arables en gels. Il ne souhaite pas revenir sur le tableau ayant fait débat lors de la dernière réunion mais selon lui, il est tout à fait possible qu'un agriculteur soit spécialisé en gels au même titre qu'une spécialisation en tabac.

P. FERCHAUD pense que ce tableau a quand même le mérite d'exister et qu'il permet d'apporter quelques nuances sur certains à priori.

G. GIRARD, s'exprime au titre de la DRAAF Nouvelle Aquitaine, et complète les propos précédents en faisant remarquer l'extrême variabilité des résultats. Il explique que, même pour les résultats élevés avoisinant les 110 000€ d'excédent brut d'exploitation (EBE), il n'est pas évident de se sortir un salaire correct. Il ajoute que, si l'on souhaite rentrer dans une analyse fine, en croisant ces résultats à des informations sur le type de sols, le type de filière, etc., cela va donner une variabilité encore plus importante dans les résultats et il sera difficile d'en ressortir des typologies nettes. Il reste donc pour lui un important travail à faire et pouvant être réalisé au fur et à mesure du plan d'actions.

Y. LE BIHEN rappelle que l'échantillon représente près de 20 % des exploitations du territoire.

G. GIRARD trouve qu'il s'agit d'un échantillon significatif permettant déjà d'observer une importante variabilité.

P. FERCHAUD répond que l'hétérogénéité des exploitations et, par conséquent des résultats, est une caractéristique propre à notre territoire.

Discussion sur les remarques reçues durant la période de consultation

Y. LE BIHEN développe les remarques reçues depuis la réunion de novembre 2017 (Cf. diapositive 17).

D. MARION comprend que les chiffres sur l'agriculture biologique du territoire n'ont pas été communiqués. Il trouve cependant surprenant que le développement de l'agriculture biologique à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine ne soit pas exposé dans le rapport et pense qu'il est peu probable que la Seudre échappe à cette augmentation de + 16% des surfaces en AB. C'est pour lui une remarque de forme.

P. FERCHAUD répond qu'il s'agit même d'une remarque de fond et qu'effectivement cette donnée manque. Il ajoute que tous les éléments pouvant être fournis par les acteurs sont les bienvenus.

D. TANTIN revient sur la notion de « volume prélevable en hautes eaux » citée en page 24 du rapport. Selon lui, il est difficile de s'accorder sur sa définition.

J-P. DAVID répond que, statistiquement, la notion de « hautes eaux » pourrait être définie en indiquant que, par exemple, lorsqu'on parle de débit classé, le débit de crue représente le débit dépassé près de 2,7 % du temps. Il précise que la Seudre est considérée en crue à partir d'environ 4 100 l/s.

D. TANTIN propose de l'inscrire dans le rapport.

J-P. DAVID précise que ces chiffres ne proviennent pas de l'étude du BRGM et qu'il s'agit de chiffres basés sur les mesures existantes à Saint-André-de-Lidon. Il ajoute ne pas être certain des chiffres annoncés et suggère de les vérifier.

P. FERCHAUD pense qu'il est important d'être précis et que si une définition officielle existe, il faut l'inscrire afin qu'il n'y ait pas d'interprétation possible.

D. TANTIN s'interroge sur la différence de débit spécifique observée entre celui de 3l/s à Corme-Ecluse et de 3,9 l/s à Saint-André-de-Lidon. Cependant, il met en évidence la différence de périodes entre les deux historiques, 12 ans pour Corme-Ecluse et 48 ans à Saint-André, pouvant expliquer la chute des débits observée.

C. BLONDEL demande à quelle page D. TANTIN fait référence.

D. TANTIN la renvoie à la page 76 et répond à une interjection de la salle qu'il y a effectivement deux bras à Corme-Ecluse mais que le bras secondaire ne peut pas expliquer cette différence. Il peut aussi y avoir des pertes entre les deux mais il ne sait pas. L'indication de ces chiffres sans explication est pour lui une lacune.

Y. DAVITOGU pense que cet écart s'explique par la durée de l'historique puisque les observations faites dans les années 70, montrent des débits bien supérieurs à ceux d'aujourd'hui. La chronique de Corme-Ecluse s'étalent sur 12 années ; période beaucoup plus sèche.

C. BLONDEL prend note des différentes remarques et du fait que certains points restent à approfondir. Elle laisse la parole à N. GUITTOT.

N. GUITTOT commente le calendrier prévisionnel de la démarche (Cf. diapositive 20).

Diagnostic technique

Y. LE BIHEN présente la méthodologie du diagnostic technique (Cf. diapositive 21) visant l'identification et la hiérarchisation des enjeux liés à l'eau sur le territoire.

C. CHARLES indique qu'il faudrait afficher en premier point de la diapositive, l'eau destinée à la consommation humaine puis les besoins des milieux aquatiques et enfin les pressions sur ces deux besoins.

N. GUITTOT note cette remarque.

F. DE ROFFIGNAC pense que cela dépend de ce qu'il y a dans les besoins en eau des activités humaines. En effet, il y a d'un côté la disponibilité de l'eau et de l'autre l'utilisation de cette eau.

C. CHARLES précise que les activités humaines comprennent l'eau potable.

F. DE ROFFIGNAC conclue que l'eau potable doit se situer avant les milieux aquatiques dans les priorités.

P. FERCHAUD confirme que cet ordre figure dans le code de l'environnement.

D. TANTIN ajoute que les besoins en eau des milieux font aussi partie des besoins pour les activités humaines. Si l'eau n'est pas de bonne qualité, les besoins humains sont atteints et cette priorité est incontestable.

Une personne s'exprime mais son micro est éteint.

Y. LE BIHEN explique que l'objectif de la diapositive 21 était simplement de présenter les différents sujets traités, sans priorisation des usages.

P. FERCHAUD ajoute qu'il n'y a donc pas de hiérarchie à voir dans ces propositions.

N. GUITTOT indique qu'en parallèle de ce diagnostic technique, un diagnostic préalable va être réalisé. Il précise que les porteurs du projet de territoire, le SYRES et le SMASS, ont souhaité s'appuyer sur une assistance extérieure pour mener à bien la concertation et les appuyer dans sa mise en place. Il présente Marie ERAUD de l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE).

M. ERAUD rappelle que le diagnostic technique, prochainement réalisé par SCE, sera une analyse et un début d'interprétation des éléments chiffrés de l'état des lieux. Elle explique que le diagnostic préalable correspondra au recueil d'informations issues des acteurs du territoire sur leur vision de la situation et les problèmes liés. Le diagnostic technique et le diagnostic

préalable vont donc se chevaucher et nourrir un atelier d'identification des problématiques en juin. Elle entre ensuite dans le détail de la méthodologie du diagnostic préalable (Cf. diapositive 22) et explique que l'IFREE accompagne les animateurs dans le but de les rendre le plus autonome possible. A partir de ce diagnostic, une synthèse sera rédigée afin de mettre en évidence les enjeux, les points communs et les problématiques majeures du territoire. Elle demande s'il y a des questions et passe au zoom sur les entretiens (Cf. diapositive 23). La CLE étant l'instance décisionnelle, il a été jugé nécessaire de soumettre à son avis la liste des structures/personnes envisagées pour les entretiens. Elle explique que l'idée de ces entretiens est d'aller au-delà des membres de la CLE. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'entretiens sociologiques mais d'entretiens permettant de voir si des éléments reviennent et semblent important à traiter. Elle demande ensuite aux participants si ce premier panel leur semble cohérent pour enregistrer leurs propositions d'amendements et d'ajouts.

J. MERY souhaite que la Fédération des chasseurs figure dans la liste.

F. DE ROFFIGNAC est surprise de voir apparaître dans l'industrie, la viticulture et l'industrie du béton.

C. BLONDEL explique qu'il s'agit de la dénomination officielle, donc de la viticulture au sens industriel (conditionnement, etc.) et non de la viticulture au sens agricole.

G. GIRARD explique que cela dépend de l'affiliation de l'activité : la distillation et la transformation relève de la Chambre du commerce et de l'Industrie mais il faut bien mettre la viticulture dans l'agriculture.

M. ERAUD se demande s'il n'y a pas deux catégories d'acteurs ayant une vision différente : le viticulteur produisant la matière et en parallèle, la filière viticole relevant de l'industrie.

G. GIRARD répond, qu'en terme d'identité, ils ne se retrouveront pas dans la catégorie « industrie ».

C. BLONDEL prend note de la remarque.

M. ERAUD rappelle que ce qu'il est important d'observer est bien la diversité des parties prenantes concernées par cette problématique. Elle ajoute qu'au sein de la CLE, il y a déjà des représentants et que le but des entretiens est d'aller au-delà sans oublier d'usage.

P. FERCHAUD propose d'ajouter un acteur issu d'une activité équestre.

C. BLONDEL prend note.

C. CHARLES observe que la CARA est citée dans la liste et se demande pourquoi les autres communautés de communes ne s'y trouvent pas.

C. BLONDEL répond que la CARA a été inscrite car elle possède la compétence eau potable.

C. CHARLES souhaite qu'il y ait de la cohérence avec le projet de territoire du ScOT élaboré par la CARA.

M. ERAUD alerte les participants sur le risque d'un élargissement trop important de cette liste. Selon elle, s'il s'agit d'une cohérence entre des programmes, c'est important de savoir si la structure a déjà la possibilité de s'exprimer en CLE ou non et, si elle n'y est pas, il peut effectivement être intéressant de l'intégrer dans la démarche.

P. FERCHAUD répond que le Syndicat des eaux 17 mais aussi les opérateurs (exploitants et délégataires) peuvent être associés.

G. GIRARD a le sentiment que la deuxième colonne de la liste engendre de la confusion car elle mélange une classification économique des activités et les usages de l'eau. Pour éviter toute confusion, il est selon lui important de lister les acteurs dans un premier temps puis de les regrouper dans un second. Il donne l'exemple du thermalisme relevant du tourisme et non de l'industrie.

M. ERAUD en prend note.

Y. DAVITOGLOU propose d'intégrer la communauté de communes du bassin de Marennes, en charge de l'animation des sites NATURA 2000 sur la partie aval du bassin. Même si cette collectivité est présente dans la CLE, l'animateur NATURA 2000 n'assiste pas forcément aux échanges.

M. ERAUD ajoute que l'intégration des personnes confrontées à la problématique de la gestion quantitative, même issues de structures présentes en CLE, peut être un avantage.

F. DE ROFFIGNAC demande si les membres de la CLE seront quand même interviewés.

P. FERCHAUD rappelle que l'objectif est de donner la parole à des personnes non membres dans la CLE. L'idée est d'élargir la réflexion pour qu'un maximum de personne puisse s'exprimer.

F. DE ROFFIGNAC pense qu'il peut être mal perçu d'interroger certains membres et pas d'autres.

M. ERAUD demande si elle fait référence à la proposition d'intégrer la communauté de communes de Marennes à la liste.

F. DE ROFFIGNAC lui répond mais son micro n'est pas allumé.

M. ERAUD demande s'il est possible de lister les structures membres de la CLE présentes dans la liste afin que les animateurs puissent se concentrer sur ce point.

P. FERCHAUD donne pour exemple la conchyliculture. Il existe effectivement le CRC Poitou-Charentes dans la CLE mais il ne représente pas tous les conchyliculteurs.

C. RHONE confirme que le CRC PC est bien présent dans la CLE et pense que cela peut être intéressant d'interroger des conchyliculteurs directement.

M. ERAUD explique que la structure peut donc être présente dans la CLE en étant représentée par un élu mais il est aussi possible d'aller voir les acteurs de terrain. Il s'agit donc davantage d'une question de personne que de structure. Elle demande si ce point est clair.

P. FERCHAUD pense que la question de F. DE ROFFIGNAC se pose par rapport au SYRES qui ne figure pas dans la liste.

F. DE ROFFIGNAC s'exprime mais son micro n'est pas allumé.

M. ERAUD répond qu'il ne faut pas hésiter à réagir et à alerter les structures porteuses.

F. DE ROFFIGNAC, en tant que présidente du SYRES, pense qu'elle sera interrogée mais elle estime que trente entretiens ne suffisent pas forcément et se demande comment le choix des trente est fait. Elle donne l'exemple du SMIDDEST, non présent dans la liste, mais ayant peut-être des choses à exprimer. Elle pense que les personnes siégeant dans la CLE peuvent avoir une contribution et elle a peur que si cela n'est pas fait maintenant, il y ait des frustrations importantes.

P. FERCHAUD propose de rajouter le SYRES dans la liste.

C. BLONDEL répond que les animateurs se sont basés sur le collège des usagers de la CLE, raison pour laquelle, certains acteurs sont présents dans la liste et d'autres non. Elle explique que si cela pose problème, il est possible de retirer les membres de la CLE. L'objectif étant de comprendre les enjeux des usagers du territoire, il ne s'agissait pas d'aller voir tous les membres de la CLE.

V. POMMIER fait une remarque sur le collectif « bassines non merci ! » inscrit dans la liste et demande comment s'organise ce collectif et s'ils sont présents en Charente-Maritime.

M. ERAUD répond que les animateurs n'ont pas encore étudié le fonctionnement du collectif « bassines non merci ! » mais d'après ce qu'il se passe sur les autres territoires, il semble important de voir s'ils ont envie de s'exprimer sur le sujet. Elle rappelle que la CLE peut choisir d'écarter cet acteur et explique qu'il a semblé intéressant de montrer que le territoire de la Seudre s'oriente vers une démarche d'ouverture. Elle demande à V. POMMIER si la présence de cet acteur l'interroge.

V. POMMIER répond que, n'avoir aucune information sur ce collectif, l'amène effectivement à s'interroger.

M. ERAUD explique que les animateurs ne cherchent pas à choisir ce qu'ils représentent dans le sens « élu » mais plutôt de connaître leur vision du territoire.

P. FERCHAUD explique que le risque de les exclure est de les voir apparaître à la fin du processus.

F. DE ROFFIGNAC se demande s'il y a des personnes identifiées en Charente-Maritime issues de ce collectif et s'il y a d'autres structures plus représentatives sur notre territoire telles que l'Association de Protection d'Information et d'Etudes de l'Eau (APIEE). Elle suggère de trouver la structure la plus appropriée pour répondre à des problématiques locales.

C. BLONDEL répond que le collectif « bassines non merci ! » n'a pas encore été contacté et ajoute que cette structure peut effectivement être remplacée si le comité de pilotage le souhaite.

J-M. BOURRY explique que ce collectif s'est créé par bassin avec un premier pour le Marais Poitevin et un second sur la Boutonne. Il précise qu'il n'y a pour l'instant pas de collectif présent sur les autres bassins.

D. MARION ajoute qu'il y a des personnes faisant partie du collectif « bassines non merci ! », vivant sur le bassin et qu'il connaît personnellement. Il pense que ce sont des personnes capables de parler de ce qu'il se passe et si le collectif n'existe pas ici, c'est peut-être parce qu'il y a déjà du dialogue. Il ajoute que si une partie de la population n'est pas écoutée, elle sortira à un moment donné et peut-être de manière moins efficace que de façon collective. Il propose son aide pour obtenir un contact et il souhaite qu'au moins un agriculteur en agriculture biologique soit écouté lors des entretiens. Il demande ensuite comment est fait le choix des personnes interrogées.

M. ERAUD indique que le collectif « bassines non merci ! » a été suggéré car les animateurs ont vu que le bassin de la Seudre apparaissait sur leur dépliant. Concernant la liste, elle explique que celle-ci est exhaustive afin de s'assurer de trouver des personnes intéressées. Elle ajoute que les critères de sélection étaient de voir des personnes se situant sur les trois unités de gestion quantitative et d'essayer d'avoir la diversité des pratiques agricoles propre au territoire. Si la structure fait partie de la CLE, les animateurs essaieront de voir des personnes de cette structure autres qu'élus puisque ces derniers peuvent déjà s'exprimer en CLE. Elle précise qu'un autre critère était d'aller voir des personnes non favorables, très motivées, ayant des doutes, trouvant le sujet intéressant, etc. pour représenter une large diversité des visions.

G. GIRARD pense qu'il y a beaucoup d'informations sur la diapositive 23 et qu'elle mérite de s'attarder un peu plus sur la méthode. Il suggère que le questionnaire utilisé pour ces entretiens soit diffusé aux membres du comité de pilotage. Il explique qu'on s'intéresse aux acteurs du territoire mais on voit qu'à travers la dimension du collectif « bassines non merci ! », on a déjà à faire à quelque chose de différent par nature. Il explique que ce collectif n'a pas de dimension juridique et qu'il est constitué de différentes instances, rendant le travail complexe. Ils ont une vision du milieu mais ne sont pas usagers comme la carrière de Grézac ou l'UFC que choisir peuvent l'être. Il explique que sur des démarches équivalentes sur d'autres territoires, il est possible d'aller jusqu'à 350 entretiens. La question est donc de savoir où mettre le curseur pour être à peu près exhaustif et aborder toutes les problématiques.

M. ERAUD répond que la trame des entretiens peut être diffusée. Elle explique qu'il s'agit d'entretiens semi-directifs avec une trame de questions très ouvertes contrairement aux analyses sociologiques réalisées avec un grand nombre de questionnaires (200, 400 personnes) pour lesquels les porteurs cherchent à avoir de la redondance. Elle rappelle qu'un diagnostic de territoire est fait en parallèle afin de faire ressortir des sujets qui seront soumis aux groupes de travail et d'apporter de la matière. Elle explique qu'il est prévu d'élargir la participation durant l'atelier de juin en réunissant une soixantaine d'acteurs. Les résultats seront restitués au comité de pilotage et celui-ci apportera sa propre matière. L'objectif de ces entretiens n'est donc pas statistique mais de voir si des grands sujets reviennent, si le diagnostic de territoire est cohérent et si les personnes présentes à l'atelier se reconnaissent dans la synthèse de ces entretiens. Elle propose de fournir la liste détaillée des personnes qu'il est envisagé de rencontrer pour que les participants proposent des contacts.

C. CHARLES demande quelle structure est considérée comme « association pour la protection des marais ».

J-P. DAVID lui répond qu'il s'agit d'APROMARAIS.

C. DUCOS est gênée par le regroupement de l'assainissement et de l'eau potable sous une même rubrique. Elle propose de remplacer « eau potable » par « eau » ou « eau potable et assainissement ».

K. PICHODOU rappelle que le travail de l'IFREE est d'aller voir certaines personnes pré-ciblées mais qu'il y aura par la suite d'autres moyens pour les personnes de s'exprimer comme par exemple le site Internet [du SYRES17 - NDR].

C. BLONDEL indique avoir pris en note les différentes remarques et demande si la CLE est d'accord pour valider cette méthode de travail, c'est-à-dire, réaliser des entretiens avec des personnes autres que les élus membres de la CLE.

P. FERCHAUD ajoute que l'idée est bien de sortir de la CLE et de trouver les bonnes personnes pour éclairer la commission. Il pense que c'est dans ce sens qu'il faut avancer et que l'IFREE maîtrise ce genre de diagnostic et il pense qu'il est possible de leur faire confiance. Cette méthode n'est pas exhaustive mais elle permet d'identifier des particularités pour ajouter des éléments complémentaires par rapport à ce que les acteurs habituels répètent en réunion. Il tient à voir s'il y a d'autres messages venant de l'extérieur. Il demande l'avis de la CLE sur la méthodologie du diagnostic.

Pas de vote contre.

P. FERCHAUD demande si, en dehors des éléments à développer, la CLE est d'accord pour valider l'état des lieux afin d'avancer et de valider ces autres points au cours de la prochaine séance.

K. BONACINA dit qu'elle n'a pas de problème sur cette proposition mais elle revient sur le calendrier prévisionnel (Cf. diapositive 20) présentant la restitution des éléments

complémentaires de l'état des lieux après la réalisation de l'atelier. Pour elle, les éléments de l'état des lieux nourrissent le diagnostic et la réalisation de l'atelier sans ces éléments pose problème.

C. BLONDEL se demande si la connaissance de ces points est indispensable pour la réalisation de cet atelier. Elle explique que, face aux délais, il est possible que les éléments issus des discussions avec la commission thématique ne soit effectivement pas prêts pour l'atelier prévu au mois de juin.

M. BROUSSEY partage l'avis de K. BONACINA et demande s'il est prévu que les résultats de l'atelier soient également présentés à la prochaine CLE.

C. BLONDEL répond que oui.

M. BROUSSEY rappelle que les compléments d'état des lieux contiennent tous les éléments de l'analyse économique avec les aspects pédologie, irrigation, etc. et trouve gênant de ne pas avoir ces éléments au moment des discussions sur les enjeux.

J-P. DAVID demande ce qu'il se passera si les porteurs du projet ne trouvent pas ces éléments. Il explique qu'il s'agit de points de détails même s'ils ont leur importance et donne l'exemple des écarts de rendements sur une diversité de type de sol que les structures porteuses ne sont pas sûres d'obtenir.

K. BONACINA pense qu'il est préférable de le savoir pour les ateliers plutôt que de travailler pour rien après. Pour elle, l'état des lieux nourrit le diagnostic et elle se demande à quoi cela servira d'avoir une monographie sur l'irrigation si on ne s'en sert pas pour la stratégie.

G. GOULEVANT répond qu'il y a peut-être un moyen d'obtenir certains éléments en réalisant une modélisation sur le développement des cultures comme le fait par exemple ARVALIS.

P. FERCHAUD comprend ce que propose G. GOULEVANT mais il lui semble compliqué de réaliser ce travail d'ici le mois de juillet.

G. GOULEVANT répond qu'il existe peut-être déjà des références.

P. FERCHAUD dit que cette piste sera creusée mais qu'aujourd'hui nous cherchons des données n'existant peut-être pas. Il comprend qu'il y ait des données sur lesquelles les membres de la CLE souhaitent être éclairés mais si personne ne les trouve, il faudra quand même avancer.

M. BROUSSEY pense que la commission du mois d'avril, composée de tous les spécialistes économiques, permettra de savoir s'il est possible de travailler sur certains sujets ou non.

J-M. BOURRY trouve gênant qu'il ne figure pas dans l'état des lieux de volets sur l'agro-écologie et l'agriculture biologique alors qu'il en est question dans l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015.

D. TANTIN trouve l'état des lieux satisfaisant sauf dans ses conclusions. Il trouve dommage que certaines données ne soient pas reprises dans les conclusions. Il donne comme exemples : le diagramme sur la répartition de l'eau montrant que 30 exploitations se partagent 40 % de la ressource ; la page 182 présentant les revenus des céréaliers spécialisés en irrigation dont le revenu n'excède pas les 30 k€ ; et la baisse du nombre d'établissements entre 1988 et 2000.

G. GOULEVANT répond que cette baisse risque de continuer.

D. TANTIN pense qu'il faut arrêter de foncer dans le mur.

G. GOULEVANT explique qu'il participe à beaucoup de réunions avec les agriculteurs et il trouve qu'il y a peu d'agriculteurs de son âge. Il pense que l'agriculture céréalière va changer de forme dans les années à venir et explique qu'actuellement, les structures sont composées de 1 ou 2 emplois familiaux avec le père bientôt à la retraite. Il faudra donc le remplacer par un nouvel associé. Il pense que si l'agriculture se porte bien, de nouvelles personnes iront vers cette activité mais à l'inverse, s'il n'y a pas de perspective, les exploitations s'agrandiront et les agriculteurs vont travailler seul et emploieront seulement s'ils en ont la capacité. Pour lui, la structure familiale à 1 personne sur 60 ha n'existera plus d'ici 25 ans.

P. FERCHAUD revient sur les propos de D. TANTIN et répond que, s'agissant d'un état des lieux, il n'est pas encore question de tirer des conclusions. Selon lui, tous les points sont importants et il ne faut pas les hiérarchiser.

D. TANTIN pense qu'effectivement, il est très difficile d'arriver à des conclusions dans un état des lieux.

C. BLONDEL demande à D. TANTIN s'il parle des synthèses présentes à la fin de chaque grande partie.

D. TANTIN dit qu'il parle des dernières lignes situées à la fin du dossier.

P. FERCHAUD entend les propos de D. TANTIN.

F. DE ROFFIGNAC revient sur ce que G. GOULEVANT a évoqué plus tôt en expliquant que lorsqu'il y a une grande structure de plusieurs centaines d'hectares employant 4 ou 5 personnes, cela ne fait pas tant d'hectares par personne. Elle trouve que ces chiffres cachent beaucoup de diversité et qu'en ce sens, c'est une bonne chose qu'il n'y ait pas de conclusion. Pour elle, l'état des lieux est perfectible mais certains éléments ne s'y trouveront certainement pas parce qu'ils ne sont pas forcément étudiés à l'heure actuelle, même par les centres de gestion.

C. BLONDEL revient sur les remarques de l'Agence de l'eau et de la DDTM et propose de décaler l'atelier en fonction.

M. BROUSSEY pense que les experts présents à la commission pourront répondre à l'ensemble des questions. Elle souligne la qualité du travail réalisé dans le cadre de l'état des lieux.

G. GIRARD pense également que la commission donnera des éclairages. Il répond ensuite à G. GOULEVANT car selon lui, il porte déjà un diagnostic sur l'état des lieux. Il faut être attentif aux raccourcis en termes de performance économique de l'agriculture au sens large et ne pas la relier directement à l'érosion de la population agricole.

P. FERCHAUD passe au vote sur l'état des lieux.

1 abstention de Nature Environnement 17.

M. BROUSSEY explique qu'un travail a été conduit par l'Agence de l'eau pour retracer l'historique des consommations.

M. COUDRET présente la méthodologie suivie pour reconstituer l'historique des prélèvements sur le bassin sur les 15 dernières années (depuis 2001). Elle rappelle que les consommations sont issues des redevances de prélèvement pour l'irrigation et existent au compteur et à la commune mais pas à l'échelle du bassin hydrographique. Les bases de données de l'Agence de l'eau, de la DDTM 17 et de l'OUGC Saintonge ont ainsi été rapprochées pour améliorer la localisation des points de prélèvement. Pour être cohérent avec le travail réalisé dans le cadre de l'AUP, tous les prélèvements en nappe ont été pris en compte puisque les données Agence de l'eau ne permettent pas de distinguer la nappe déconnectée de celle d'accompagnement. Elle ajoute que le volume maximum prélevé est de 15 millions de m³ en 2003. Il s'agit d'une approximation pouvant être améliorée par l'intégration du paramètre captif. La marge d'erreur est estimée à 5%.

K. PICHOCOU demande à J-M. BOURRY la raison pour laquelle il s'est abstenu au vote.

P. FERCHAUD répond qu'il n'est pas obligé de se justifier.

J-M. BOURRY trouve que le rapport constitue un excellent travail mais que celui-ci est déséquilibré. A son sens, ne sont présentés que les avantages de l'irrigation et des différentiels de rendements sur des terres très sèches. Il entend qu'un travail supplémentaire sera fait mais en l'état actuel, il ne voit pas comment il est possible d'avancer.

P. FERCHAUD le remercie et demande s'il y a d'autres questions.

Avis de la CLE sur le PLU du Chay

P. FERCHAUD explique que la réunion ayant pris du retard et l'avis de la CLE étant nécessaire sur le PLU du Chay, la présentation de l'OUGC sera faite après.

J-P. DAVID explique que la commune du Chay a sollicité la CLE pour avis et que le document distribué comporte ces éléments. Il ajoute que le PLU a été analysé à la lumière des dispositions du SAGE lui étant applicables. Il présente ensuite les remarques faites sur chacune des dispositions (Cf. diapositives 35 à 37).

P. FERCHAUD indique qu'il s'agit d'une présentation des éléments des dispositions du SAGE par rapport au PLU en question. Il propose d'émettre un avis favorable avec prise en compte des réserves venant d'être proposées.

D. TANTIN s'interroge sur les modalités de cet avis et demande si la commune la déjà reçu.

P. FERCHAUD lui répond que non.

D. TANTIN demande s'il y a eu des échanges en amont.

J-P. DAVID explique que le SMASS a participé à l'élaboration des documents en fournissant les couches des zones humides et le SAGE en cours de rédaction. En revanche les remarques n'ont pu être faites que sur la version rédigée du PLU.

P. FERCHAUD précise que ce n'est pas dramatique dans la mesure où pour les PLU, une enquête est faite et qu'il peut y avoir des modifications apportées. L'idée est simplement d'avoir un avis éclairé compte-tenu de la problématique. Ce ne sont pas des éléments bloquant à priori mais si le PLU peut comporter ces remarques c'est un plus. Il demande si des membres y voient un inconvénient et passe au vote.

Pas d'avis contre émis.

Présentation du Plan Annuel Répartition par l'OUGC

V. POMMIER présente le plan annuel de répartition de l'OUGC Saintonge (Cf. diapositives 25 à 33).

D. TANTIN a bien intégré que l'objectif des volumes prélevables est prévu pour 2021. Il lui semble cependant qu'un objectif de 5 ou 6 millions de m³ était fixé pour 2017 et que les chiffres présentés en sont très loin. Il demande à quoi est dû cet écart.

V. POMMIER répond qu'il s'agit d'un objectif intermédiaire, non officiel, accompagnant la mise en place des projets de stockage. Il ajoute que cet objectif n'a pas pu être respecté suite au retard pris dans le cadre du moratoire sur les retenues et des projets de territoire.

D. TANTIN se sent berné. Pour lui, les objectifs de 2021 ne seront jamais atteints et les prélèvements continueront à mettre en péril le bassin.

F. DE ROFFIGNAC propose que la DDTM apporte des éléments de réponse par rapport à ce que l'Etat a acté. Elle répond ensuite à la remarque faite sur le fait qu'il n'y aura pas de réserve en 2021. Elle explique que le SYRES existe depuis janvier 2015 et est devenu opérationnel en septembre 2015 lorsque F. POUSSIN a été recruté. Selon elle, la circulaire du 4 juin 2015 n'a pas accéléré le mouvement concernant l'atteinte des objectifs dans la mesure où les réserves de substitution proposées sont une façon d'atteindre ces objectifs. Elle ajoute qu'on se trouve actuellement dans une étude non finalisée et elle pense qu'il n'y aura pas de réserve sur la Seudre en 2021 car ce n'est pas possible dans le temps imparti. Elle explique que le SYRES ne

peut pas commencer à faire des réserves tant qu'il ne dispose pas des autorisations. Cependant les agriculteurs de la Seudre, comme sur d'autres territoires, ont des projets retardés par des difficultés administratives la plupart du temps. C'est pourquoi l'objectif de 2017 a été repoussé à 2021. Elle ajoute que l'étude en cours ne doit être remise en cause car sinon il vaut mieux arrêter le principe des réserves tout de suite et expliquer aux agriculteurs qu'il n'y aura plus d'irrigation sur le bassin.

K. BONACINA répond que les objectifs de 2017 font référence au protocole signé en 2011 par l'Etat et la profession agricole. Cet objectif n'a rien de réglementaire et lorsqu'il a été signé, ils pensaient que l'avancée des projets de réserves serait plus rapide. L'arrêté d'AUP définissant les objectifs à atteindre a été présenté en CLE sans cet objectif intermédiaire. Cependant des objectifs annuels y sont fixés et les chiffres montrent que ces objectifs sont respectés. Elle se montre rassurante pour l'atteinte des volumes prélevables en 2021.

P. FERCHAUD trouve qu'il est vite possible de confondre le volume autorisé et le volume consommé. Ces deux notions sont selon lui trop confondues.

K. BONACINA explique que, tous les ans, les agriculteurs ont une autorisation. La consommation de ce volume dépend des précipitations et elle correspond à la mesure prise aux retours des index au mois d'octobre. Elle ajoute que chaque année, le préfet donne une autorisation avec l'objectif suivant : que les volumes autorisés en 2021 soient égaux au volume prélevable définit, c'est-à-dire à ce que le milieu peut fournir 8 années sur 10.

P. FERCHAUD pense qu'il est important de rappeler ces éléments.

K. BONACINA ajoute qu'une diminution des autorisations pour atteindre l'objectif en 2021 est bien visible cette année.

F. DE ROFFIGNAC revient sur le retard pris dans l'élaboration des projets. Elle pense que les injonctions de l'Etat par rapport aux demandes issues des projets de territoire sont légitimes et compréhensibles mais elles demandent du temps. Elle pense qu'un cadrage aurait été nécessaire pour l'état des lieux et cette demande a d'ailleurs été faite auprès de la cellule d'expertise interministérielle. Certains paramètres humains font que du retard est pris et que les réserves ne seront pas faites en 2021. Il est important de se positionner et de ne pas bâcler les études. Pour elle, même si les réserves ne sont faites qu'en 2023, elle estime qu'on aura de la chance de pouvoir les faire. L'équilibre de l'utilisation de l'eau sur notre territoire reste le principal objectif.

P. FERCHAUD rappelle que les projets englobent d'autres perspectives que les réserves. Pour lui, s'il n'y a pas de réserve, il faut quand même continuer le projet de territoire puisque l'objectif est d'améliorer l'existant avec une adéquation entre la ressource et la consommation.

D. TANTIN ajoute qu'il y a peut-être des mesures autres que les réserves pouvant être mises en place maintenant pour améliorer la situation rapidement.

F. DE ROFFIGNAC précise qu'il y a un certain nombre de mesures déjà prises au niveau de la Chambre d'Agriculture venant des agriculteurs et des coopératives. Selon elle, il faudra reparler de ce défaut de communication et ajoute qu'il y a des changements de pratiques positifs depuis plusieurs années. Elle explique avoir emmené M. Jalon, ancien préfet, sur le terrain pour observer des pratiques d'économie d'eau avec des sondes capacitatives.

V. POMMIER explique que la Chambre d'Agriculture ne communique pas forcément sur l'ensemble des actions faites par la profession agricole mais atteste qu'il y a bien des réductions de volumes faites depuis bientôt 10 ans. Il ajoute que le projet de territoire s'inscrit dans cette continuité. Il revient ensuite sur les deux colonnes (Cf. diapositive 30) où sont comparés les volumes attribués entre 2016, 2017 et 2018, et précise que ces chiffres correspondent à des réductions de 10 à 25 %.

Clôture de la réunion

P. FERCHAUD donne la parole à G. FAURE, garant de la concertation.

G. FAURE, après avoir excusé l'absence de son collègue M. PERIGORD (garant), indique avoir observé de nombreux éléments positifs pour cette première participation, en tant que garant du débat public désigné par la CNDP¹, au comité de pilotage (COFIL) du projet de territoire Seudre. Comme dans les réunions précédentes des projets de territoire Seugne et Charente aval, la participation est importante. Il précise donc ne pas avoir d'inquiétudes pour l'instant au regard du nombre de participants et de la dynamique générale, se manifestant notamment par les nombreux échanges entre les participants, les intervenants et les pilotes, sur la base de documents présentés dont il souligne la qualité et l'intérêt. Il revient ensuite sur l'état des lieux du projet de territoire dans lequel il apparaît manquer encore des éléments de connaissance mais cela ne lui semble pas présenter un frein pour continuer d'avancer et amorcer la phase diagnostic. A ce sujet il se dit rassuré notamment par les propos de l'Agence de l'eau concernant la commission du mois d'avril qui apportera des éléments complémentaires. Il précise, en outre, que les garants rédigent, à la fin de chaque comité de pilotage, un document recensant leurs propres observations à l'intention du pilotage. Globalement, il retient la validation de l'état des lieux à partir des éléments de connaissances établis jusqu'à maintenant et les indications sur l'organisation de la suite du processus et plus précisément concernant la participation du public. Il termine en indiquant que les garants disposent d'adresses mail dédiées (gilles.faure@garant-cndp.fr et michel.perigord@garant-cndp.fr) pour leur faire parvenir si nécessaire des remarques ou questions sur ce processus.

P. FERCHAUD remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 18h15.

¹ CNDP : Commission Nationale du Débat Public